AFIPADE
Association des fichiers partagés de la demande de logement social en Nouvelle-Aquitaine

2026

Charte de protection des données des Tiers

Les commentaires sur le présent document sont à adresser à l'adresse suivante :
dpo-afipade@afipade.org

Table des matières

EN BREF 3
1. PREAMBULE 3
2. CHAMP D'APPLICATION 3
3. DEFINITIONS 4
4. INFORMATIONS RELATIVES AUX SALARIES, DIRIGEANTS ET REPRESENTANTS DES TIERS 4
5. ENGAGEMENTS DES TIERS EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL 5
5.1. Traitements réalisés par les Tiers pour leur propre compte 5
5.2. Traitements réalisés par les Tiers pour le compte de 5
5.3. Sécurité et échanges des données 6
5.4. Engagement de confidentialité 6

Charte externe de protection des données Tiers

En bref

Nous traitons vos données dans le cadre de notre relation commerciale uniquement	Vous n'avez le droit d'accéder qu'aux données strictement nécessaires à la tâche que nous vous avons confiée	Vous êtes garant de la sécurité des données que nous vous confions	Vous avez l'obligation d'échanger les données de façon sécurisée, chiffrée	Vous avez l'interdiction de réexploiter les données pour votre propre compte sauf avec notre accord préalable

1. Préambule

Dans le cadre de sa gestion administrative et de ses relations avec ses fournisseurs, prestataires et partenaires, l'AFIPADE responsable de traitement, est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel sur les salariés, dirigeants ou représentants des organismes partenaires et adhérents au fichier partagé de la demande de logement social.

Par ailleurs la protection des données à caractère personnel est l'une des préoccupations majeures de l'AFIPADE. A travers ce document l'AFIPADE renouvelle son engagement à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'il traite.

La présente Charte répond alors à un double objectif :

- D'une part, informer en toute transparence les personnes concernées auprès de nos fournisseurs, prestataires et partenaires de la manière dont leurs données sont traitées par l'AFIPADE ;
- D'autre part, de rappeler aux fournisseurs, prestataires, et partenaires qui pourraient être amenés à manipuler des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution du contrat qui les lie avec l'AFIPADE, leurs obligations en matière de protection des données.

Cette Charte s'adressant aux personnes employées par les partenaires et adhérents au fichier partagé de la demande de logement de l'AFIPADE, il appartient aux organismes de communiquer le présent document à leurs préposés.

2. Champ d'application

La présente Charte s'applique à l'ensemble des fournisseurs, partenaires et prestataires de l'AFIPADE (ci-après dénommés **« Tiers »**.)

3. Définitions

Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) : réglementation applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel.

Données à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée « personne concernée ») (exemple nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, numéro de dossier, etc.)

Délégué à la protection des données (DPD ou DPO) : personne chargée d'assurer la protection des données à caractère personnel. Vous pouvez, si besoin est, le contacter à dpo-afipade@afipafe.org.

Responsable de traitement : sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, il s'agit de la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

Sous-traitant : il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

4. Informations relatives aux salariés, dirigeants et représentants des Tiers

L'AFIPADE informe les Tiers qu'il est amené à traiter les données à caractère personnel de contact des salariés, dirigeants ou représentants de ces derniers à savoir :

- Civilité, nom, prénom ;
- Coordonnées professionnelles (numéros de téléphone fixe et mobile, adresse postale si nécessaire, adresse électronique) ;
- Titre et fonctions professionnelles ;

Ces informations sont collectées directement auprès des personnes concernées ou, par exception, transmises par l'employeur des personnes concernées lors de l'entrée en relation ou ultérieurement. Elles font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes :

- Gestion des relations commerciale et contractuelle avec les Tiers ;
- Gestion de la comptabilité générale de l'AFIPADE ;
- Création des accès utilisateurs au Fichier partagé de la demande de logement ;
- Pilotage et Animation partenariale ;

L'AFIPADE conserve les données à caractère personnel des salariés, dirigeants ou représentants des Tiers pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des missions ci-dessus évoquées et, au-delà, pour la durée nécessaire à l'exercice de toute action judiciaire susceptible d'être engagée entre les parties. Ainsi :

- Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle entre l'AFIPADE et les organismes Tiers, augmentée de 5 ans (prescription de droit commun) ;

- Les données spécifiquement liées à la formation des utilisateurs sont conservées le temps de la réalisation de la formation puis conservées en archivage intermédiaire pendant 1 an et 6 mois à compter de la fin de la prestation ;

Ces données sont traitées par les services gestionnaires de l'AFIPADE, ses sous-traitants et des organismes habilités par la loi tels que l'administration fiscale.

Chaque salarié, dirigeant ou représentant dont les données sont traitées dispose de droits sur ses données : droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en s'adressant au Délégué à la Protection des Données (ou « DPO ») de l'AFIPADE à l'adresse électronique dpo-afipade@afipafe.org ou à l'adresse postale suivante :

AFIPADE
62 Avenue du Plateau des Glières
86000 Poitiers

Chaque personne concernée dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle relativement aux traitements de données mis en œuvre tel qu'indiqué précédemment ainsi qu'à l'exercice de ses droits s'y rattachant. En France, il s'agit de la CNIL.

Il appartient aux Tiers d'informer chacun de ses salariés, dirigeants ou représentants des droits offerts par l'AFIPADE au titre du RGPD.

5. Engagements des Tiers en matière de protection des données à caractère personnel

5.1. Traitements réalisés par les Tiers pour leur propre compte

Si les Tiers mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour leur propre compte, à partir de données transmises par l'AFIPADE ou non, il est expressément entendu qu'ils en assument seuls les obligations et responsabilités en matière de traitement de données résultant des dispositions du RGPD et de toute autre réglementation afférente actuelle ou future.

5.2. Traitements réalisés par les Tiers pour le compte de

Pour les besoins de l'exécution de leurs prestations contractuelles pour l'AFIPADE, les Tiers peuvent se voir communiquer des données à caractère personnel dont l'AFIPADE est le responsable de traitement.

Dès lors, chaque Tiers s'engage à traiter les données à caractère personnel auxquelles il a accès dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données et notamment s'engage à :

- Traiter les données transmises par l'AFIPADE pour la ou les seules finalités faisant l'objet de leur contrat avec l'AFIPADE et conformément aux instructions données par ce dernier ;

- Garantir la sécurité des données en mettant en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires ;
- Ne pas communiquer les données transmises à un tiers sans autorisation préalable de l'AFIPADE ;
- Notifier à l'AFIPADE tout incident de sécurité ou violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance ;
- Détruire les données transmises par l'AFIPADE au terme du contrat ou marché selon les cas.

Par ailleurs, pour les Tiers agissant en qualité de sous-traitant au sens du RGPD dont les hébergeurs, prestataires d'infogérance, etc., ces derniers s'engagent à mettre en place avec les clauses obligatoires de l'article 28 du RGPD.

5.3. Sécurité et échanges des données

L'AFIPADE et chacun de ses Tiers s'engagent à mettre en œuvre les mesures de sécurité organisationnelles et techniques appropriées, notamment :

- Utiliser des outils de partage et de stockage de données respectant les recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et de la CNIL en la matière. Il est rappelé à ce titre qu'il est interdit de :
  - Transmettre des données à caractère personnel en clair dans un email. La transmission de données par email ne doit être utilisée qu'en dernier recours. Le cas échéant la mise en place de mesures de sécurité complémentaires est indispensable, par exemple le placement des données dans une archive chiffrée jointe à l'email en parallèle de la communication de la clé de chiffrement par un autre canal (téléphone par exemple) ;
  - Transmettre des données à caractère personnel via des outils du marchés engendrant des transferts de données à caractère personnel hors Union européenne, sauf à avoir obtenu l'accord préalable de l'AFIPADE ;
  - Transmettre des données à caractère personnel via des outils du marché avec hébergement externalisé (SaaS) sans avoir analysé minutieusement au préalable la sécurité et la localisation des données ;
- Eviter d'utiliser des périphériques mobiles pour le stockage des données sans que des mesures de sécurité complémentaires tel que le chiffrement soient mises en place.

5.4. Engagement de confidentialité

Conformément aux articles 4.6° de la loi Informatique et Libertés et 32 du RGPD, les Tiers s'engagent à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non-autorisées.

Les Tiers s'engagent ainsi à :

- Garder strictement confidentielles les données à caractère personnel ;
- Ne pas partager d'informations concernant des demandeurs à une personne n'ayant pas strictement besoin d'en connaître, y compris en interne ou auprès d'autres clients du même groupe ;
- Ne pas partager d'informations à des organismes tiers sans s'être assuré de la légitimité de ces organismes ;

- Avoir un comportement de nature à conserver la confidentialité des informations détenues à tout moment, notamment en s'assurant de la confidentialité des supports et lieux dans lesquels des informations sont échangées (notamment, ne pas échanger oralement d'informations dans des lieux publics où dans lesquels vous pouvez facilement être entendu) ;
- Pendre toutes mesures conformes aux usages et à l'état de l'art permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des données ;
- Pendre toutes mesures conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique des données ;

Cet engagement de confidentialité s'impose à l'ensemble des personnels des Tiers et à leurs éventuels Sous-Traitants. Les Tiers en assument toute la responsabilité en cas de manquement.